

A & B IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 2.800 euros
Siège social : Rue de la Sablière – 17139 DOMPIERRE SUR MER
444 879 597 RCS LA ROCHELLE

**ACTE SOUS SEING PRIVE EXPRIMANT LE CONSENTEMENT DE TOUS LES
ASSOCIES EN DATE DU 31 JANVIER 2025**

Les soussignées :

- Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR,

Propriétaire de CENT QUARANTE parts portant les numéros 1 à 140,
ci..... 140 parts

- Madame Catherine AUBRY,

Propriétaire de CENT QUARANTE parts portant les numéros 141 à 280,
ci..... 140 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :280 parts.

Seuls associées de la société A & B IMMOBILIER,

Statuant conformément aux dispositions de l'article 13 et 17 des statuts.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

- Agrément de la cession des parts sociales de Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR, au profit de la société SIXTINE BURGADE le 4 février 2025 ;
- Modification de l'article 6 et de l'article 7 des statuts sous la condition suspensive de la cession ;
- Modification de la gérance ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – NOTIFICATION DE LA CESSION

La collectivité des associés, connaissance prise du projet de cession des 140 parts sociales de Madame Liliane BERLAND-SEIGNEUR avec effet au 4 février 2025, reconnaissent expressément que le présent acte vaut notification du projet de cession de parts sociales, au sens de l'article 1861 du Code civil, et reconnaissent avoir bénéficié d'un délai raisonnable pour prendre connaissance dudit projet et statuer en connaissance de cause sur les décisions qui lui sont soumises, conformément à l'article 13 des statuts.

En conséquence, la collectivité des associés renonce de façon ferme et irrévocable à se prévaloir de toute nullité qui pourrait être attachée au non-respect de la procédure d'agrément prévue dans les statuts.

DEUXIEME DECISION – AGREMENT DE LA CESSION

Les associés, connaissance prise du projet de cession de la pleine propriété de 140 parts sociales de la société, numérotées de 1 à 140, appartenant à Madame Liliane BERLAND-SEIGNEUR au profit de la société SIXTINE BURGADE, société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, ayant son siège social 3 bis rue de la Sablière - 17139 DOMPIERRE SUR MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 952 323 251 et représentée par sa Gérante, Madame Sixtine Burgade, agréent et autorisent ladite cession de parts sociales, conformément aux dispositions des statuts.

TROISIEME DECISION – MODIFICATION DES STATUTS

Les associés, connaissance prise du projet de cession de la pleine propriété de 140 parts sociales de la société, numérotées de 1 à 140, susvisées, décident de modifier, sous condition suspensive de la réalisation définitive des opérations de cession, les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - APPORT

Le dernier alinéa de cet article est modifié comme suit :

« Par acte de cession de parts sociales en date du 4 février 2025, Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR, a cédé à la société SIXTINE BURGADE les 140 parts qu'elle détenait au sein de la société ».

Le reste de l'article reste inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (2.800 €)

Il est divisé en 280 parts de DIX EUROS (10 €) chacune, numérotées de 1 à 280, comme suit :

- La société SIXTINE BURGADE,
CENT QUARANTE parts portant les numéros 1 à 140,
ci..... 140 parts

- Madame Catherine AUBRY,
CENT QUARANTE parts portant les numéros 141 à 280,
ci..... 140 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :280 parts

QUATRIEME DECISION – DEMISSION D’UN GERANT

Les associés prennent acte de la démission de Madame Liliane BERLAND de ses fonctions de cogérante, à compter du 4 février 2025 sous la condition suspensive de la réalisation de la cession de parts sociales susvisée.

Les associés lui donne quitus pour sa gérance.

CINQUIEME DECISION – NOMINATION D’UN GERANT

Les associés décident de nommer en remplacement de Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR, en qualité de nouveau cogérante, à compter du 4 février 2025 pour une durée indéterminée :

- **Madame Sixtine BURGADE, épouse BENAITEAU**
Née le 10 décembre 1986 à NANTES (44)
De nationalité française,
Demeurant 55 bis rue de la République – 17137 L’HOUMEAU

Madame Sixtine BURGADE, a fait savoir par avance qu’elle acceptait ces fonctions et qu’elle n’était frappée d’aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l’exercice.

Madame Sixtine BURGADE, exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, ainsi que dans les conditions prévues aux statuts.

Madame Sixtine BURGADE, ne sera pas rémunérée pour ses fonctions de Gérant.

SIXIEME DECISION –DECISION - POUVOIRS

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d’originaux du présent acte constatant leurs décisions à l’effet d’effectuer toutes formalités légales ou réglementaires nécessaires.

Fait en un exemplaire par voie électronique

Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR <i>Associé</i> <i>Gérant</i>
--

Madame Catherine AUBRY

Associée

Gérante

Madame Liliane BERLAND-SEIGNEUR
81 rue du Général de Gaulle à DOMPIERRE SUR MER (17)

Société A & B IMMOBILIER
Les Gérants
rue de la Sablière
17139 DOMPIERRE SUR MER

Lettre par signature électronique

DOMPIERRE SUR MER
Le 31 janvier 2025

Objet : Démission de la Gérance

Mesdames,

Comme convenu, j'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de démissionner de mes fonctions de Gérante de la Société A & B IMMOBILIER.

Cette démission prendra effet à compter du 4 février 2025, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession de mes parts sociales à la société SIXTINE BURGADE.

Aussi je vous prie de bien vouloir me dispenser d'exécuter le délai de préavis de trois mois stipulé à l'article 16 des statuts de la Société.

Je reconnais que la présente démission ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité de quelque sorte que ce soit et que la Société ne m'est redevable d'aucune somme ou obligation que ce soit et n'avoir aucune réclamation à formuler à son encontre.

Je vous remercie en conséquence de procéder aux formalités nécessaires et reste à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.

Veuillez croire, Mesdames, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR

Signature électronique

Madame Liliane BERLAND SEIGNEUR

Madame Catherine AUBRY

Document signé : Acte des associes SCI AB IMMOBILIER_A-146509-3101.pdf

Nombre de pages du document : 6 **Signatures :** 2

Réf: A-146509-3101

Emetteur :

François GRENIER

francois.grenier@fiducial.net

Signé par	Signature
Catherine Aubry	
Liliane Berland-seigneur	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"